

REUNION PUBLIQUE
DES 5 CONSEILS COMMUNAUX REUNIS
DU 11 FEVRIER 2015

Présentation du projet par Monsieur GELLE, Adjoint délégué au Stationnement (Powerpoint)

A l'issue de la présentation, la parole est donnée au public.

Les premiers intervenants regrettent le manque de concertation des habitants sur ce sujet. Certes des réunions publiques des Conseils Communaux avaient été organisées en 2012, mais le contenu du projet de stationnement payant a changé. On ne retrouve plus notamment la possibilité d'avoir un abonnement pour deux voitures par foyer, ni le tarif d'abonnement à 5 €. Cela ne tient pas compte pour certains de la réalité des familles qui actuellement possèdent en moyenne deux véhicules.

Pour d'autres, il aurait été plus judicieux, car ne procurant pas de frais aux habitants, de faire respecter la zone bleue existante qui permet de juguler les voitures ventouses.

Il leur est alors précisé que l'objectif de la Ville de Talence, mais également de Bordeaux, Mérignac, Pessac et maintenant Bègles, est de limiter les déplacements en automobile au profit des transports en commun et des cheminements doux (marche + vélo). Il s'agit également de s'attaquer aux voitures ventouses stationnées le long de l'axe tramway. En outre, le parc Relais de Arts et Métiers qui offre des solutions de stationnement n'est utilisé au mieux qu'à 60 % de ses capacités, les usagers préférant se garer dans le centre ville de Talence. En plus de cela, il est nécessaire d'anticiper le report de stationnement sur les quartiers Nord que va générer la mise en place du stationnement payant des quartiers de Bordeaux jusqu'aux Boulevards.

Pour y parvenir, il y a deux solutions, la mise en place d'une zone bleue ou un dispositif de stationnement payant. La première solution a le désavantage d'avoir un coût pour la Ville (salaires d'agents municipaux dédiés à la surveillance) et surtout de ne lui procurer aucune ressource financière puisque le produit des amendes va à l'Etat qui en redistribue une partie à la Métropole. Ce système serait intéressant dans l'éventualité où ce produit des amendes pourrait être reversé à la commune. Celle-ci pourrait ainsi amortir les frais de surveillance et embaucher même des personnels supplémentaires pour ce travail.

Or, Monsieur le Maire insiste sur le fait que dans le contexte financier actuel marqué par d'importantes baisses de dotations de l'Etat, les collectivités sont contraintes à réaliser d'importantes économies. Ainsi pour 2015, la Ville de Talence doit économiser 2 millions d'euros. Le stationnement payant offre lui l'avantage de financer une partie des frais de surveillance.

Ce qui est acté par la Municipalité, dans cette logique de maîtrise des coûts, c'est d'implanter un stationnement payant le long du corridor du tramway, puis en fonction de la situation, d'étendre ou non les périmètres. Pour le reste, il y aura une possibilité d'ajuster la proposition de la Ville. C'est l'objet de la réunion de ce soir. Il s'agit au travers du débat d'identifier ces points d'ajustements.

Monsieur le Maire indique que la mise en place d'un stationnement payant va aussi avoir l'avantage de remettre à l'ordre du jour la création d'un parking souterrain en Centre-Ville. C'est la condition voulue par Bordeaux Métropole pour lancer les études en vue d'une telle réalisation qui, si elle est possible, permettra d'accroître l'offre de stationnement sur le site.

Un habitant fait remarquer que la mise en place d'une zone payante dans les quartiers Nord va susciter un « effet report » de stationnement sur les secteurs non payant de ce périmètre et déplacer le problème voire même l'accentuer compte tenu de la configuration des rues.

Un autre regrette que le dispositif, qui lui semble être une bonne solution, ne soit pas également réalisé sur les rues adjacentes du Cours Galliéni qui, elles aussi, sont saturées de « voitures ventouses ».

Il leur est alors répondu que le système est évolutif, ce qui permettra en fonction des pratiques qui vont découler d'étendre la zone payante sur ces périmètres.

Un habitant souligne que la mise en place d'une zone payante, notamment dans les quartiers Nord ne garantira pas une place aux abonnés. Aussi, il suggère la possibilité de mettre en place un système de paiement lié au temps réel de stationnement. Il prend l'exemple des parkings fermés où l'on prend un ticket en entrant, puis l'utilisateur s'acquitte lors de son départ du paiement en fonction de la durée de son stationnement.

Si cette proposition est la plus appropriée pour un stationnement clos sur un domaine privé, elle est irréalisable sur le domaine public qui ne peut être « privatisé ». Cette solution ne peut donc être étudiée.

Des questions sont alors posées sur le modèle économique qui a été choisi sur ce projet car rien n'indique, pour certaines personnes présentes, qu'il permettra de s'équilibrer financièrement. Aucune information n'a été donnée en ce sens dans la présentation de ce soir, ni à l'occasion d'un précédent Conseil Municipal. Il est demandé des précisions sur ce sujet.

Un participant estime que la société URBIS PARK dépendant d'une banque, son objectif sera de faire de l'argent. Concernant ce point, Monsieur le Maire signale que cette société ne touchera que le montant de la location du matériel. Elle ne sera pas intéressée aux recettes des horodateurs ou des abonnements qui reviendront exclusivement à la Ville. Il ne s'agit en aucun cas d'une délégation de service public.

Monsieur SALLABERRY, Adjoint en charge des finances, signale que toutes les projections financières ont été calculées. Divers paramètres ont servi de base à ces calculs, notamment la durée moyenne de stationnement des clients des commerces d'une heure et celui du taux de paiement des usagers d'environ 50 %. De même, le taux d'abonnement des riverains des zones concernées est estimé également à hauteur de 50 %.

Il annonce en outre que le coût de fonctionnement du dispositif est estimé à environ 100 000 € par an et qu'il englobe notamment la maintenance des horodateurs et le coût de la surveillance par les agents de la Ville (charges de personnels). Il est attendu malgré tout un effet positif de cette mesure.

En réponse à des demandes de précisions concernant le système de l'heure gratuite, il est répondu que n'importe quel autre usager habitant en dehors des périmètres

des zones payantes, sur Talence ou non, pourra, après s'être acquitté d'un abonnement de 20 € pour l'année, bénéficier d'une heure de gratuité sur la totalité du périmètre.

Des questions sont alors posées sur les abonnements destinés aux professionnels. Certains font remarquer que limiter à un seul abonnement par raison sociale est vraiment restrictif notamment quand est concerné un groupement d'activités (experts comptables, médecins, kiné ...).

Monsieur le Maire reconnaît que ces cas de figure sont particuliers et pourront éventuellement l'objet d'ajustements.

Des inquiétudes sont également énoncées sur l'absence de solution pour les employés des commerces et entreprises des zones payantes. Cette mesure va leur être vraiment préjudiciable. Un commerçant reconnaît l'intérêt positif du payant pour sa clientèle, mais également son effet néfaste pour ses collaborateurs.

Pour des riverains, la mise en place du stationnement payant va certainement inciter ceux qui disposent d'un garage à l'utiliser et ainsi libérer des places dans les rues. En cela, c'est une bonne chose, mais souvent des voitures « mal garées » empêchent les propriétaires de rentrer leur véhicule dans leur garage. Il s'agit d'une vraie nuisance, tout comme celle issue de l'occupation du stationnement dans les rues par les voitures des locataires des résidences qui ne veulent pas payer le prix de la place de parking.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a aucun moyen pour empêcher cette pratique, mais que la mise en place du stationnement payant les incitera certainement à utiliser la place de parking de la résidence.

En outre, la surveillance des zones payantes amènera obligatoirement les policiers municipaux à verbaliser les stationnements gênants, interdits et dangereux. Donc les accès aux garages seront surveillés et garantis.

Un habitant tient à aborder, en reprochant à la Ville sa mauvaise appréciation du problème, la situation des véhicules sur le quartier du Bijou induite par le nouveau bâtiment de « KEDGE ». La Ville n'aurait jamais dû accepter le permis et subventionner cette construction.

Monsieur le Maire lui répond que ce projet n'a pas été subventionné par la Municipalité et que dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment d'enseignement porté par l'Etat, la Ville n'a pu s'y opposer ni exiger, en l'occurrence, la réalisation de places de parking sur le site. Certes, il y a eu des tentatives pour le négociier, mais elles n'ont pas été totalement prises en considération par le porteur du projet.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est close à 21 H 30.